



---

## Information à la clientèle

---

# Modification des conditions d'acceptation du groupe Hurni pour les produits bitumineux

En raison de la situation dans le recyclage des produits bitumineux, nous devons informer notre clientèle d'un changement dans l'acceptation de ces produits :

Dès à présent, tous les matériaux de décharge bitumineux sont soumis à une taxe OTAS de 7,50 francs par mètre cube est prélevée.

Cependant, tous les produits bitumineux habituels peuvent toujours être livrés chez nous pour être éliminés, conformément à notre liste de prix. Pour toute question, veuillez-vous adresser à notre Monsieur Gazmend Shabanaj (g.shabanj@hurniag.ch / 079 226 00 59)

Fritz R. Hurni  
Président du conseil d'administration

Thomas Hurni  
Vice-Président du conseil d'administration

